Information du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnement

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : A.I. DE CHANIERS

Prélèvement	**00129905**	**Commune**	**ROUFFIAC**
Unité de gestion	0015 - A.I. DE CHANIERS	**Prélevé le**	**mardi 10 mai 2022 à 10h19**
Installation	UDI 000044 - R. SUD DE CHANIERS	**par**	O. DANGLETERRE
Point de surveillance	0000000062 CENTRE BOURG	**Motif**	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
Localisation exacte	MAIRIE	**Type d'eau**	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) *1701*

Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00129854 Référence laboratoire : 22LH-3770-1

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX				
Cuivre	0,0342 mg/L	2	1	
Nickel	0,6 µg/L	20		
Plomb	2,34 µg/L	10		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00129905)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 13 mai 2022

L'ingénieur du génie sanitaire, responsable du pôle Santé Publique et Environnementale

Hervé TERRIEN